



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois le treize février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 8 février 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents (13) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, DESGARCEAUX Nathalie, FRANÇOIS Claude, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (4) : BONNIEL Aude a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, FOUCAULT Damien a donné procuration à MASON Catherine, HOLLEMAN Arnold a donné procuration à MODESTO Jérôme, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle

Absents excusés (2) : DE SEQUEIRA Julie, GOUMBALLA Saloua

Secrétaire de séance : DESGARCEAUX Nathalie,

2023-2-1

REALISATION D'UN PARCOURS VELO ET PUMPTRACK ET D'UN PARCOURS DE DISC GOLF

Monsieur le Maire expose

Depuis 2021, à la demande de plusieurs habitants et avec leur participation, la réalisation d'un parcours vélo et pumptrack et d'un parcours de Disc golf à Cavaillé sont à l'étude.

Le projet consiste en la réalisation :

- d'une piste pour draisienne et trottinettes
- d'une piste pumptrack
- d'une piste vélo – sécurité routière
- d'un parcours de disc golf

Ce projet consiste à construire deux nouveaux équipements de plein air ouverts au public afin de faciliter et d'encourager la pratique sportive de toutes et tous.

Il poursuit notamment les objectifs suivants :

- **Santé** : encourager la pratique sportive
- **Participation citoyenne** : associer les habitants et les usagers futurs à l'élaboration et à la réalisation de ces équipements

- **Lien social** : faire de ces équipements des lieux de rencontre intergénérationnel et entre toutes les composantes de la population
- **Environnement** : promouvoir les modes de déplacement doux
- **Offre de service et d'équipement** : offrir à la population de nouveaux équipements sportifs et lieux potentiels de service public (animation, atelier)
- **Sécurité routière** : promouvoir la sécurité routière à vélo

Le coût total du projet s'élève à **227 935,22 €**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES	Montant sollicité	% du HT
Subventions		
Etat - DETR DSIL	68 380,57 €	30,00%
CD31	91 174,10 €	40,00%
Région Occitanie	20 000,00 €	8,77%
SOUS-TOTAL	179 554,67 €	78,77%
Autofinancement commune	48 380,55 €	21,23%
TOTAL	227 935,22 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Article 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour la réalisation du projet

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et documents afférents au dossier

Pour : 16

Contre : --

Abstention : 1 (JUNCA-GUARDERES Alexandre)

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Nathalie DESGARCEAUX



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.